

L'ABÉCÉDAIRE DU NUMÉRIQUE

A l'occasion de la 3e rencontre du Club les Échos Digital, en partenariat avec Valtus et Upper Link, qui s'est tenue le 8 octobre dernier, Axelle Lemaire - ancienne secrétaire d'État chargée du Numérique et aujourd'hui responsable de Terra Numerata (un écosystème ouvert de partenaires digitaux, au sein du cabinet Roland Berger) - a pris la parole sur les enjeux du numérique, notamment au regard de son expérience gouvernementale. Pour célébrer de manière originale les deux ans de la loi pour une République numérique dont elle a été l'initiatrice, Axelle Lemaire a rédigé un abécédaire autour de 26 domaines liés au numérique qui ont gouverné son action ministérielle et qui, aujourd'hui encore, nourrissent ses réflexions. Pour cette conférence, elle a développé cinq lettres de cet abécédaire : e, c, h, o et s !

E comme éducation

Outre la mise en œuvre du grand plan du numérique à l'école et la reconnaissance officielle des Mooc, Axelle Lemaire est à l'origine de la Grande École du Numérique. « À l'époque, nous avions deux options, se remémore l'ex-secrétaire d'État. La première consistait à créer une "vraie" grande école, une "Polytechnique du numérique". Au regard des classements des écoles françaises purement digitales, cela aurait pu avoir du sens car il y a un besoin sur le marché de profils très digitaux. La seconde possibilité était une sorte de pied de nez au système éducatif français très élitiste. Or, à l'heure du numérique, des transformations rapides, de la nécessité d'apprendre en continu, la sélection par les résultats académiques n'apparaissait pas forcément adaptée. Ce dont les entreprises ont besoin avant tout, ce sont des formations adaptées à leurs besoins. »

D'où la voie retenue : celle d'une grande école du numérique pour tous, via la délivrance d'un label à des formations aux métiers du numérique sur tout le territoire. L'enjeu ? « Aider les PME et ETI à s'outiller, à développer leur présence sur le Net et sur les réseaux sociaux, » précise Axelle Lemaire.

Au sein du cabinet Roland Berger, l'experte constate tous les jours combien l'intégration des technologies a un impact concret sur la répartition des tâches de travail, l'organisation des équipes et la gouvernance des entreprises. La capacité d'adaptation est plus que jamais un soft skill indispensable. « On dit que la maîtrise de l'expertise technique durait environ 15 ans il y a 15 ans, aujourd'hui c'est 3 ans ! »

C comme civic tech

« L'originalité de la loi pour une République numérique tient à la manière dont elle a été rédigée, signale Axelle Lemaire. C'était la première fois en France, en Europe et peut-être même dans le monde, qu'un projet de loi émanant de l'exécutif était publié en ligne très en amont, bien avant son arrivée au Parlement. »

Le but était de coconstruire avec les citoyens un projet qui serait débattu devant les parlementaires. Et l'initiative a mobilisé les foules : plus de 150 000 personnes se sont exprimées, plus de 21 000 contributions de fond ont permis de modifier plus de 90 fois le texte de la loi et d'introduire cinq nouveaux articles, selon l'ancienne secrétaire d'État.

Cette consultation publique ne relevait pas d'un exercice de démocratie directe, mais plutôt d'un exercice de transparence démocratique et d'intelligence collective. Et, finalement, dans les entreprises, les méthodologies axées sur l'intelligence collective, qui consistent à demander leur avis aux principaux concernés par les changements, font pleinement sens. « Dans l'écosystème Terra Numerata, on introduit de plus en plus de civic tech, ces

entreprises innovantes qui, à base de technologies, permettent d'améliorer les processus de consultation interne, les programmes d'intrapreneuriat, et plus largement toutes les transformations en s'appuyant sur la base et en engageant les plus possible les collaborateurs, clés du succès des transformations », indique Axelle Lemaire.

H comme handicap

Sortir le sujet du handicap du sujet du handicap pour l'intégrer à des problématiques plus transversales telles que le numérique et l'accessibilité numérique, tel est le souhait de la conférencière. « En réfléchissant à la beauté de demain, je me disais qu'il y avait là aussi des enjeux de démocratisation mais également d'acceptation d'une beauté qui peut être singulière, signale Axelle Lemaire. Mais le numérique ne le garantit pas forcément car, avec les algorithmes d'intelligence artificielle, il y a une tendance à un renforcement des biais discriminants par la société. Les grandes entreprises se doivent d'être vigilantes sur le sujet, pour ne pas reproduire les schémas existants, et être proactives pour représenter la diversité. »

O comme open Internet

Open data, open gouvernance, open innovation, open source... La ligne conductrice est l'ouverture.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement à l'open data, les applications sont nombreuses. Par exemple, grâce à l'obligation faite aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants d'ouvrir leurs données au public. Ainsi, tout document qui présente un intérêt économique, social, sociétal ou encore environnemental doit être publié dans un format lisible et réutilisable. « Une formidable matière brute pour les acteurs économiques qui doivent s'en saisir, considère Axelle Lemaire. Aujourd'hui, beaucoup est fait autour des données clients et marketing, mais il existe un vrai potentiel via le croisement des données de manière inventive pour créer une richesse nouvelle. »

Quant à l'open innovation, elle est aujourd'hui largement pratiquée par les grandes entreprises et les start-up. « Mais, il y a un risque d'épuisement », déplore l'experte du numérique. Les start-up enchaînent les proof of concept, alias les PoC, sans transformer l'essai, les grands groupes retardant ou évitant finalement la prise de risque. « C'est de l'open innovation de surface, regrette-t-elle. C'est-à-dire que l'innovation n'a pas intégré le cœur du réacteur nucléaire de l'organisation de l'entreprise. C'est surtout vrai dans le domaine des process industriels. »

Sans oublier que l'open innovation doit être entendue dans un sens très large, très ouvert. Les start-up n'ont pas l'apanage de la "disruption". « Il ne faut pas hésiter à associer tous ceux qui peuvent contribuer à transformer les modèles et à se projeter dans un avenir commun », assure-t-elle. Et de citer en exemple un projet qu'elle est en train de lancer où sont associés sociologues, philosophes, designers, artistes et même auteurs de science-fiction

S comme sécurité des systèmes d'information

Le sujet de la cybersécurité a notamment été remis sous les projecteurs avec l'entrée en application du RGPD (règlement européen sur la protection des données personnelles) en mai 2018. « Ce règlement dispose d'un volet cybersécurité souvent mal connu », souligne Axelle Lemaire. À savoir : l'obligation de mettre en place des moyens de protection des données personnelles et l'obligation d'informer, lors d'une fuite de données, les autorités de régulation et les personnes directement concernées. Mais, les aspects contraignants ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. « Le RGPD est un texte très vertueux, assure l'ex-secrétaire d'État. Il apporte un avantage compétitif, en garantissant la confiance en ligne. Car, il n'y a pas de digital sans confiance ! »

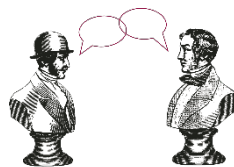
Le digital, mère de toutes les transformations

La conférence s'est conclue par un traditionnel échange entre les différents intervenants et la salle. Questionnée sur l'avenir des données, Axelle Lemaire a imaginé un futur possible où les acteurs économiques s'allieraient pour partager leurs données privées et pour coconstruire des stratégies d'alliance en matière de data. « Quant à la possibilité pour les individus de vendre leurs données, il me semble que ce n'est pas une voie à suivre, a-t-elle déclaré. La loi pose le principe de libre disposition, en termes d'usage, de ses données personnelles. Sur le plan juridique, nous pourrions comparer cela à de l'usufruit et non à de la propriété. Mais, ce modèle reste relativement fragile. Face au pouvoir économique des géants de la tech, il n'est pas impossible que ce soit un autre modèle qui s'impose. »

Interrogée sur les usages de la blockchain, Axelle Lemaire y a vu une belle opportunité pour les industriels de construire l'usine 6.0 où, de la R&D en usine aux distributeurs, aux consommateurs, toute l'information serait partagée en temps réel via une architecture distribuée.

Enfin, les débats ont porté sur le rôle du CDO. Si Jean-Paul Agon, P-DG de L'Oréal, lui prédit un bel avenir dans les entreprises, Lubomira Rochet, Chief Digital Officer (CDO) chez L'Oréal, a insisté sur le fait que le CDO se devait de rendre autonomes ses clients internes afin de préparer les inévitables prochaines vagues d'innovation. « La transformation digitale doit être le job de tous les collaborateurs, pas uniquement celui du CDO », a-t-elle ajouté. Le digital est la mère de toutes les transformations, car derrière, il y a le consommateur. » Axelle Lemaire a, quant à elle, conclu que « le CDO est amené à se transformer en Chief Transformation Officer, celui qui accompagne tous les changements, en intégrant dans son giron l'IT et l'innovation au sens large ».

Article publié le 8 octobre 2018 sur www.lesechos-digital.fr.



CONTACT VALTUS :
01 44 94 91 70
info@valtus.fr
valtus.fr
@ValtusT



VALTUS
MOVING BUSINESS FORWARD. FAST!